



CAHIER DES CHARGES RANCH SORTING 2026

Tout postulant à l'organisation d'une manche SDWA devra s'engager à respecter le cahier des charges dont le descriptif suit. En cas de non-respect de celui-ci, SDWA se réserve le droit d'annuler le concours et de ne pas le renouveler l'année suivante.

1/ Les critères d'accueil de nouveaux ranchs s'appliquent à tous les ranchs accueillants

- Être adhérents au SDWA (participation de 150 euros par année pour le premier concours puis 100 € pour les suivants)
- Participer aux réunions.
- Le secteur géographique pourra être privilégié plus qu'un autre en fonction du nombre de participants dans tel ou tel secteur.

2/ Carrière

Dimensions souhaitées : 30m x 70m

Dimensions minimales : 25m x 50m

Dimensions maximales : 40m x 80m

- La hauteur minimale de l'enceinte sera de 1m60.
- Les 4 angles devront être coupés.
- Le côté situé dans la zone bétail doit être opaque ; les vaches dans l'arène ne doivent pas voir celles de dehors.
- Les matériaux devront pouvoir résister à une grosse pression du troupeau.
- Les barrières de chantier sont interdites sauf les barrières Fence qui sont autorisées.
- L'entrée du troupeau devra être située de préférence au milieu du petit côté, la porte d'une largeur de 3m minimum devra être facile d'utilisation et comporter un verrouillage très solide.
- Le sol devra être adapté aux disciplines.
- Des drapeaux seront également prévus afin de matérialiser les lignes.
- Une zone d'affichage située à côté de l'entrée des cavaliers devra être prévue ainsi qu'un doorman muni de l'ordre de passage.
- Le juge de ligne aussi à la charge de l'organisateur, devra être muni d'un sifflet, de l'ordre de passage et d'un récapitulatif du règlement.



- Un abreuvoir pour les chevaux sera mis à disposition à proximité de la carrière de concours.

L'accent devra être mis sur la sécurité des cavaliers, des chevaux et du bétail qui participent à l'épreuve, SDWA (tous les membres du bureau, l'organisateur du concours et le Juge, se réserve le droit de procéder à toute mesure jugée nécessaire avant ou pendant le concours afin de préserver cette sécurité.

3/ Pen

Rond de ranch entre 16 et 20 mètres.

Les barrières devront être en métal d'une hauteur de 1m60 et solidement fixées entre elles, l'espacement des barreaux du bas de 21 cm maximum (les veaux ne devront pas pouvoir passer la tête).

Une porte est obligatoire pour l'ouverture du rond.

4/ Emplacement des juges

L'emplacement des juges sera situé juste en face de la ligne d'arrêt du temps.

Il devra être surélevé, de manière que les juges aient une excellente vision de l'ensemble de la carrière.

Il sera équipé d'une table et de chaises ainsi que du matériel audio.

L'emplacement des juges devra être couvert.

5/ Bétail et stockage du bétail

Les barrières de ville sont strictement interdites.

Les portes des enclos devront être facilement manœuvrables et disposer d'une fermeture solide et sécurisée.

A charge du ranch, du foin et de l'eau à volonté doivent être disponibles ainsi qu'une litière permettant aux vaches de se coucher.

La hauteur des enclos sera de 1m60 au minimum, les matériaux utilisés devront être résistants, les bêtes ne devront pas pouvoir passer la tête ou les pattes.

La Contention devra être facile d'accès pour les animaux et sécurisée.



La barrière de chantier et de ville est interdite. Pour l'accès à la contention, des barrières métalliques de type Pen seront à utiliser.

Couloir de circulation devra permettre de faire entrer et sortir les veaux de la carrière ainsi que de les emmener à la contention. D'une hauteur de 1m60 au minimum, il devra être très solide.

Bétail :

1 lot pour 40 équipes dans l'idéal. Pour deux ronds, il faut des lots pairs. Au minimum deux lots de vaches par concours avec un maximum de 3 passages par jour. A la fin des inscriptions, le ranch doit faire valider le nombre de vaches auprès du bureau de la SDWA.

- Les veaux doivent être sevrés.
- Pas de vache de race laitière en ranch

Le lot de bovins est à la charge de l'organisateur. Il engage sa responsabilité et non celle de l'association.

6/ Planning concours

Les dates et épreuves pour chaque ranch organisateur sont définies en réunion en fin d'année pour la saison suivante et sont validées de façon à correspondre au mieux aux attentes de chacun.

A noter que si le planning des épreuves s'avère modifié en cours d'année alors ces dernières seront classées hors challenge.

7/ Accueil cavalier

Il sera prévu :

- Une zone de camping et paddocks.
- Sanitaire et douche pour les cavaliers.
- Point(s) d'eau : abreuvoir pour les chevaux.
- Si possible aire de détente pour les chevaux (warm up).
- Une zone parking pouvant accueillir des véhicules avec vans et camions.



8/ Sonorisation

Il sera prévu une sonorisation de la carrière avec micros qui devra être installée les matins par le ranch organisateur.

9/ Stands

Il sera prévu une zone pour accueillir gratuitement les partenaires de l'association.

10/ Accueil public

Dans les cas où l'ensemble de la manifestation reposera sur le concours SDWA, l'entrée pour le public devra être gratuite.

La zone publique devra être dissociée et sécurisée de la zone cavalier afin d'éviter les accidents.

11/ Personnel

L'accueillant devra fournir le personnel suivant :

- 1 personne pour faire entrer et sortir les cavaliers (doorman)
- 2 personnes au minimum chargées des soins aux animaux (foin, eau) et des entrées et sorties de bétail ; ces personnes s'occuperont de mettre les colliers. Les colliers appartiennent à l'association.

12/ Dédommagements/Prise en charge/Payback

En ranch sorting, l'accueillant devra verser 3€ par engagement à l'association dès la fin du concours (à remettre au trésorier).

Il devra 1€ par go et par cavalier directement à toute la table de juges qui se partageront la somme totale plus 10 euros d'office charge pour rémunérer le Juge (75%) et la secrétaire (25%). Il appartient au ranch organisateur de gérer l'encaissement et le paiement.

(Pour le ranch sorting => 2 personnes par rond à l'ordinateur et timer)

Le ranch organisateur devra aussi prendre en charge tous les repas et hébergements des juges pour le week-end.



Pour rappel les paybacks correspondent à 25% des engagements à compter sur 19€ du fait 3€ déjà reversés.

13/ Restauration

Une restauration de jour devra être prévue. L'accueillant peut, s'il le désire, organiser les buvettes, restauration etc., il devra les gérer lui-même. Il en sera le seul bénéficiaire.

Il est souhaité l'organisation d'une soirée conviviale le samedi soir précédée d'un apéritif offert par le ranch. Le prix du repas est fixé à 18 € par personne.

14/ Organisation

Le lot de vaches qui termine la journée du samedi soir ne doit pas être celui qui recommence le lendemain matin (à voir avec le Juge).

Sur chaque concours, il y aura une pause méridienne obligatoire de minimum 30 minutes.

L'association et l'accueillant se réservent le droit de réguler les équipes à partir de 200 go.

Avant l'ouverture du concours, chaque ranch devra indiquer au secrétaire : l'horaire démarrage et l'ordre des épreuves, le nombre de box disponible en dur et en barrière, l'itinéraire et la liste des hébergements, l'affiche sous format image, si le foin est à disposition pour les cavaliers qui louent un box, (les boxes à la location devront être propres) et d'autres informations qu'il souhaite diffuser (Thème soirée, animations, menu...)

La mise en place des colliers, le pennage des bêtes et la réalisation des lots sont à la charge du ranch avant chaque concours.

En cas de mauvais temps pendant la compétition, la décision de nouveaux critères au bon déroulement des épreuves revient aux juges.

15/ Fournitures et prix

Le prix des boxes en dur est de 80 € et en barrière à 50 €. Les ranchs doivent annoncer le nombre de boxes disponibles en dur et en barrière avant ouverture des engagements. Le choix sera laissé aux cavaliers jusqu'à épuisement des places.

Le foin n'est plus inclus dans ce prix et il sera disponible à l'achat sur place (maximum de 10€). Les cavaliers pourront toutefois apporter leur propre foin.



Le prix est de 20 € maximum pour le branchement à l'électricité.

Le prix des repas sont à 18 € par adulte et à 12€ pour les enfants pour le samedi soir.

16/ Sécurité, assurances, déclarations

Le site qui accueille devra prévenir les autorités ainsi que les services d'urgence de la manifestation.

La personne qui accueille devra être assurée en responsabilité civile pour son site et pour l'organisation d'un concours de tri de bétail, il devra fournir un justificatif à la SDWA lors du concours.

Les coordonnées d'un vétérinaire et d'un maréchal ferrant devront être disponibles.

La SDWA se réserve le droit de procéder à toute modification, ponctuelle ou générale de ce cahier des charges, même en cours d'année, en accord avec les accueillants, afin de favoriser le bon déroulement du concours.

L'accueillant,
(Faire précéder la signature de :
Lu et approuvé, bon pour accord)

SDWA,
(faire précéder la signature de :
lu et approuvé, bon pour accord)